

Les députés d'en face blâment constamment le Parti réformiste du moral très bas au sein des forces armées canadiennes. Les députés réformistes appuient les militaires; bon nombre d'entre eux ont déjà servi dans les forces armées canadiennes. Non, nous ne sommes pas responsables de la baisse du moral. Ce sont les réductions des effectifs et du soutien qui en sont la cause. De l'autre côté, les demandes qui pèsent sur nos militaires augmentent, mais les ressources dont ils disposent diminuent.

Le livre blanc dit très clairement que le Canada ne possède pas de ressources illimitées. Nous devons choisir les missions auxquelles nous participons. Pendant trois ans et demi, les Canadiens ont participé honorablement et vaillamment à la mission en ex-Yougoslavie. Non, nous ne nous défilons pas, mais bon sang, nous n'exposerons pas à des situations de combat nos troupes mal équipées et très démoralisées. Ce serait aller tout droit au désastre, et si c'est là la décision que prend le gouvernement, il devra en payer le prix.

M. Fred Mifflin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, dois-je comprendre, d'après les propos du député, que s'il n'en tenait qu'au troisième parti, nous n'enverrions pas de troupes pour cette mission?

M. Hart: Monsieur le Président, j'ai été très clair dans mes observations. Je dis que si le gouvernement a l'intention d'envoyer des troupes de combat, et il semble effectivement que l'OTAN demande des troupes de combat terrestres, selon l'information qui m'a été communiquée en tant que parlementaire et que j'ai obtenue grâce à la Loi sur l'accès à l'information et lors de conversations avec des officiers supérieurs. . .

Nombre de Canadiens en colère sont venus frapper à ma porte pour me demander de faire quelque chose. Je ne pense pas pouvoir être plus clair pour le secrétaire parlementaire. Je représente les électeurs de ma circonscription, en plus d'autres Canadiens d'un bout à l'autre du pays, qui m'ont appelé à mon bureau pour me dire de ne pas envoyer de troupes de combat. Est-ce assez clair?

M. Mifflin: Monsieur le Président, je ne sais pas qui frappe à la porte du député. Le député a parlé du NCSM Calgary et des actes de bravoure d'un équipage qui, selon lui, éprouve des problèmes de moral. Le député a-t-il pensé aux hommages qui ont été rendus, et j'espère qu'il a assisté à certaines cérémonies où le très honorable Roméo LeBlanc a remis des médailles pour des actes de bravoure exceptionnels? A-t-il pensé aux actes de cet équipage dont le moral est bas?

M. Hart: Monsieur le Président, comme le secrétaire parlementaire l'a souligné, j'ai fait état à la Chambre aujourd'hui des actes courageux de l'équipage du NCSM Calgary et de celui de l'hélicoptère Sea King, qui a littéralement tiré les survivants d'une situation très dangereuse. Il ne s'agit pas des activités de nos forces navales, mais de celles de nos forces terrestres. Il s'agit de fantassins dotés de bottes et de fusils, qui manquent

d'équipement. Je le répète, s'il est question d'envoyer ce genre de troupes, c'est un non catégorique.

• (1635)

[Français]

Le vice-président: Conformément aux articles de notre Règlement, je dois faire connaître à la Chambre la question que nous aborderons à l'heure de l'ajournement, ce soir, à savoir: l'honorable député de Saskatoon—Clark's Crossing—Les programmes sociaux.

[Traduction]

M. Janko Peric (Cambridge, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat sur la motion concernant la participation du Canada à la mise en oeuvre de l'accord de paix en Bosnie-Herzégovine.

L'accord de paix de Dayton a donné beaucoup d'espoir. Le monde espère que la situation dans l'ancienne Yougoslavie s'améliorera pour de bon et que les citoyens innocents n'auront plus à subir la violence de la guerre.

Étant originaire de la région dont on parle, je me sens personnellement plus touché que la plupart des Canadiens. Il n'y a rien que j'aimerais autant que de voir s'établir une paix durable garantissant la sécurité de toute la population de l'ancienne Yougoslavie.

J'ai eu l'honneur de prendre part à plusieurs débats à la Chambre des communes sur la participation du Canada à des missions dans l'ancienne Yougoslavie. À chaque fois, j'ai déclaré très clairement que j'y étais favorable tant que la vie de Canadiens et de Canadiennes n'était pas en danger.

J'ai souvent eu l'impression que l'on ne donnait pas aux militaires canadiens les outils nécessaires pour faire le travail qu'ils étaient censés faire ou pour se protéger. Lorsque je parle d'outils nécessaires, je ne parle pas uniquement d'armes, mais aussi de mandat, puisque celui de la FORPRONU liait les mains de la force de maintien de la paix. En dépit de ces obstacles, les soldats canadiens ont apporté une excellente contribution au maintien de la fragile paix en Croatie et ils ont joué un rôle humanitaire très valable en Bosnie-Herzégovine.

Cela n'est pas toujours évident, mais les membres canadiens de la mission de maintien de la paix sont respectés dans la région. Ils ont établi de bons rapports avec les habitants des localités où ils ont été stationnés, ce qui est essentiel au succès de toute mission de paix.

La mission à laquelle on demande maintenant au Canada de participer est différente de celle de la FORPRONU. La force de mise en oeuvre de l'accord de paix se composera d'environ 60 000 militaires. Elle aura pour mission de surveiller la dimension militaire de l'accord de paix récemment intervenu à Dayton, en Ohio. Cette force sera répartie dans trois divisions: une américaine, une britannique et une française. La Grande-Bretagne, la France et les États-Unis fourniront le gros des forces. En tout, ces trois pays enverront 49 500 soldats.